



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réglementation

Question écrite n° 32091

Texte de la question

M. Maxime Gremetz attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur des méthodes qui s'apparentent au révisionnisme. Il a été alerté par la Fédération nationale des déportés, internés, résistants et patriotes - mémoire vive des convois 45 000 et 31000 Auschwitz-Birkenau -, de l'existence d'un portrait du maréchal Pétain, dans sa tenue militaire, au fort de Vaux. Cette association émet une véhémence protestation en rappelant que ce portrait entre en contradiction avec les décisions de la Cour de justice de la République, qui condamna Pétain pour haute trahison et collaboration avec l'occupant nazi à la perte de tous ses titres. Il lui demande qu'il prenne les dispositions nécessaires afin que soient retirés le portrait de Pétain et tout autre objet le représentant. Ce ne serait que justice au nom des centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants fusillés, exterminés dans les chambres à gaz.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants sur la protestation de la fédération nationale des déportés, internés, résistants et patriotes quant à la présence d'un portrait du maréchal Pétain au Fort-de-Vaux. Le secrétaire d'Etat tient à préciser qu'il a été alerté également par d'autres associations d'anciens combattants, il a fait donner toutes instructions nécessaires pour qu'il soit remédié à cette situation. Le portrait en cause a donc été retiré du Fort-de-Vaux.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32091

Rubrique : Décorations, insignes et emblèmes

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 1999, page 3897

Réponse publiée le : 31 janvier 2000, page 670